



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

SUBVENTION

pour la construction d'une maison passive et/ou l'assainissement énergétique d'une maison passive

Par la présente, je soussigné(e)

Nom et prénom :

Adresse :

Localité:

Tél :

demande de bien vouloir m'accorder un subside pour

la construction d'une maison passive

l'assainissement énergétique d'une maison

Lieu :

N° de l'autorisation de bâtir :

à verser sur le compte bancaire

Banque :

IBAN LU

Déclaration de conformité de la part du demandeur

Le (la) soussigné (e) _____
déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

Date:

Signature :

La demande dûment remplie est à introduire au plus tard 3 mois après réception d'un document de la part de l'État auprès du Service technique de la Commune de Kehlen. Les pièces à l'appui à produire sont les suivantes :

- un document de la part de l'État attestant le montant de la subvention obtenue, par la personne qui expose les dépenses ;
- la facture dûment acquittée avec l'indication détaillée du type de l'installation ou des différents travaux exécutés.

La subvention ne peut être accordée qu'une seule fois à un même bénéficiaire pour un même immeuble..